

# Dettes de survie *versus* dettes d'accumulation : la financiarisation au prisme des inégalités sociales en Suisse

**Solène Morvant-Roux, Max-Amaury Bertoli, Sélim Clerc, Malcolm Rees, Hadrien Saiag**

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SOCIO-ÉCONOMIE** 2023/1 n° 30, PAGES 219 À 244  
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1966-6608

ISBN 9782348077661

DOI 10.3917/rfse.030.0219

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2023-1-page-219?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Dettes de survie *versus* dettes d'accumulation : la financiarisation au prisme des inégalités sociales en Suisse

**Solène Morvant-Roux**

*Université de Genève, institut de démographie et de socioéconomie et Global Studies Institute*  
solene.morvant@unige.ch

**Max-Amaury Bertoli**

*Université de Genève, institut de démographie et de socioéconomie*  
max.amaury.bertoli@gmail.com

**Sélim Clerc**

*Université de Neuchâtel, maison d'analyse des processus sociaux*  
selim.clerc@unine.ch

**Malcolm Rees**

*Université de Genève et consultant à Johannesburg, ZA,*  
*institut de démographie et de socioéconomie*  
rees.malc@gmail.com

**Hadrien Saiag (†)**

Combinant deux approches *a priori* opposées de la dette – une approche située et une approche homogénéisante –, l'article éclaire le rôle de la dette dans le creusement des inégalités socioéconomiques dans le contexte helvétique contemporain. L'approche plurielle met en lumière une répartition inégale de dettes de nature et de forme variées dans la population. Du fait de ces inégalités d'accès, certaines catégories de la population sont cantonnées aux dettes de survie alors que les dettes « positives » concernent les franges les plus privilégiées qui s'en servent comme levier d'accumulation. L'article s'intéresse ensuite aux conséquences de l'appréhension de la dette en tant que catégorie unifiée dont le cadre institutionnel et moral participe à forger son caractère punitif et pénalisant pour les plus fragiles. Alors que la finance s'impose comme point de passage obligé des activités humaines interdépendantes, la centralité de la dette et sa sacralisation contribuent à nourrir et figer les hiérarchies sociales en Suisse.

## **Survival debts versus accumulation debts: Financialization and social inequalities in Switzerland**

*Combining two approaches to debt, this article sheds light on the role of debt in the widening of socioeconomic inequalities in the contemporary Swiss context. The plural approach highlights the unequal distribution of debts of various types and forms in the population. Because of these inequalities of access, certain categories of the population are confined to “problematic” survival debts, whereas “positive” debts concern the most privileged fringes, who use them as a lever for accumulation. The article then looks at the consequences of debt enforcement where debt is entirely homogeneous and highly punitive, with strong negative consequences for the most precarious segments of the population. While financialization has meant that the interdependence of human activities is increasingly based on financial relations, the centrality of debt and its sacralization contribute to fueling and freezing social hierarchies in Switzerland.*

---

Mots clés : dette, financiarisation, inégalités, particuliers, Suisse

---

Keywords : debt, financialisation, inequalities, households, Switzerland

---

### **Hommage à Hadrien Saiag**

Cet article doit beaucoup à Hadrien Saiag, chargé de recherche en anthropologie au CNRS, en poste à l'IIAC (UMR EHESS/CNRS) au sein du Laos depuis 2013. Hadrien est décédé le jeudi 30 octobre 2021 à seulement 36 ans. Chargé de cours à Dauphine il fait sa thèse en économie à l'Irisso sous la direction de Bruno Théret et de Jean-Michel Servet, qui avait dirigé son master à l'Iheid de Genève. Hadrien travaillait sur les monnaies sociales et les processus d'endettement dans les quartiers urbains populaires, en particulier à Rosario en Argentine. C'est d'ailleurs pour un article sur ce sujet qu'il avait reçu, en 2011, le Prix du jeune auteur, et été publié dans la Revue française de socio-économie. Ses travaux articulaient une approche ethnographique et une perspective sociohistorique permettant de situer les dynamiques d'endettement dans le temps long et les facteurs structurels. Il était animé par le souci de développer une théorie socio-économique s'inscrivant dans une perspective polanyienne également imprégnée de certains apports de l'économie institutionnelle. Hadrien a travaillé à l'université de Genève au sein de l'Institut de démographie et de socioéconomie en tant qu'hôte académique dans l'équipe de Solène Morvant-Roux de 2017 à 2021. En parallèle d'un séminaire sur la financiarisation à l'EHESS coorganisé avec Isabelle Guérin et Emilia Schijman (2017-2020), nous avons initié ce projet de recherche sur la financiarisation des économies domestiques en Suisse. Bien que son travail ait été rythmé par les périodes de soins, Hadrien s'est impliqué autant qu'il le pouvait dans ce projet. Notre dette à son égard est immense.

## 1. Introduction

Depuis la crise de 2008, l'attention des médias et des experts économistes s'est largement focalisée sur les enjeux relatifs à l'accroissement de la dette publique, dans un contexte où le PIB des différents pays avait fortement chuté. L'objectif des experts de défendre l'équilibre financier macroéconomique cache cependant un angle mort : celui de la dette privée et notamment de l'endettement des ménages. En effet, à l'échelle globale, l'accumulation des dettes privées (entreprises et ménages) dépasse largement celle des dettes publiques. Fin 2017, le montant global des dettes était de 213 trillions de dollars, soit 262 % du PIB mondial. Il a crû de 240 % depuis 2008 [UNHR, 2020]. Les dettes privées contribuent pour les deux tiers du total de ces dettes et rappelons que la dette des ménages a donné naissance aux deux crises financières puis économiques de 1929 et de 2008 [Moritz et Taylor, 2012]. De plus, la crise des *sub-primes* de 2007-2008 avait révélé la massification de la dette financière non seulement parmi les ménages privilégiés, mais aussi, et surtout au sein des catégories populaires de la population [Servet, 2010]. En Suisse, en 2015, l'endettement des ménages représentait 211 % du revenu disponible net contre 111 % pour les États-Unis et 108 % en France [OCDE, 2015]. Cet endettement des ménages est non seulement élevé, mais aussi en constante augmentation depuis 2009 [Zabai, 2017]. La dette financière des ménages n'émerge pas spontanément dans les économies domestiques, mais elle est le fruit d'une construction historique, sociale, politique et institutionnelle qui a conduit à l'avènement du régime actuel d'un capitalisme dit financiarisé dans un contexte post-fordiste où l'ajustement des salaires n'est plus une priorité politique et doit être compensé par le recours au crédit [Aglietta, 2019 ; Servet et Saig, 2013]. Dénaturaliser la dépendance croissante des ménages vis-à-vis de l'endettement privé permet de saisir comment la financiarisation de nos sociétés s'inscrit dans des dynamiques de plus long terme devant être appréhendées au regard de l'ordre néolibéral dominant [Servet et Saig, 2013]. Les ménages se trouvent donc au cœur de ces dynamiques pour financer la protection, la prévoyance ou encore l'accès au logement et à l'éducation [Martin, 2002]. Ainsi, le poids central qu'acquiert aujourd'hui la dette dans les économies domestiques ne peut être interrogé sans penser en même temps le retrait fort des États vis-à-vis de la protection sociale et de la prévoyance, ainsi que la détérioration des niveaux de vie qui caractérisent le contexte post-fordiste depuis la fin des années soixante. Le recours au crédit doit donc s'analyser à l'aune de cette dégradation historique et continue des budgets des ménages alors que les niveaux actuels d'inflation éclairent les limites de l'endettement pour compenser la compression des salaires des classes moyennes et populaires depuis plusieurs décennies. Ce régime produit des formes nouvelles d'extraction de profit [Lapavitsas, 2009] basées sur l'alignement de l'État avec les besoins du capital privé mondialisé par opposition aux besoins des gens ordinaires [Tooze, 2018], l'appareil coercitif de l'État étant mobilisé pour recouvrir les dettes [Graeber, 2011].

En Suisse comme ailleurs, les différentes formes de dettes, les valeurs qui leur sont attachées par les différents acteurs ainsi que les risques et les conséquences des défauts varient fortement et participent à façonner différenciation, hiérarchisation et vécu des dettes marchandes ou non marchandes. L'interprétation de ces disparités s'appuie sur une vision socioéconomique, située de la dette permettant de penser

et saisir la pluralité des formes d'endettement, le cadre moral de chaque dette et les effets différenciés, voire contradictoires d'une même catégorie de dette sur les personnes selon leur statut et le contexte dans lequel elles vivent [Peebles, 2010 ; James, 2014 ; Guérin, 2018]. Les formes d'endettement en Suisse nous conduisent aussi à élargir le cadre d'analyse de Gregory [2012] pour concevoir le crédit comme incluant également des obligations sociales ou contractuelles qui sont quelque chose qu'une personne doit absorber, mais qui ne peut être refusé (impôts, assurances, loyer, etc.).

Cette perspective nous permet de montrer que l'accès aux formes « productives » d'endettement, telles que le financement hypothécaire, est concentré dans les segments les plus riches de la population, tandis que les défauts et les arriérés de paiement sont le plus souvent liés à des contrats et des obligations qui ne sont pas associés à la création de richesse, mais à la survie socio-économique (factures et obligations diverses, crédit consommation) sont le fait des segments les plus pauvres de la population. Or, en Suisse, lorsque ces obligations n'ont pas été honorées, l'office des poursuites les transforme en dette dont les conséquences sont identiques aux autres formes de dettes. Par-delà des inégalités d'accès, nos recherches soulignent ensuite un fort contraste entre, d'une part le statut de la dette hypothécaire sanctuarisée, voire sacralisée par l'État et les politiques monétaires et, d'autre part, le cadre moral et institutionnel fortement pénalisant et culpabilisant pour les débiteurs en défaut (principalement des arriérés de paiement, c'est-à-dire des dettes de survie touchant les catégories précarisées). Ici, le marquage moral des débiteurs en défaut est très fort et ne dépend pas du montant, de la nature de la dette, voire de sa véracité. Dans toutes les sociétés, il existe un processus sociopolitique visant à légitimer les dettes et à les unifier pour ne conserver que l'obligation de paiement et occulter ainsi la variabilité et la complexité des différentes formes de dettes en fonction des contextes et rapports sociaux dans lesquelles elles s'encastrent [Graeber, *ibid.*]. Notre analyse éclaire la centralité de la figure de l'État régulateur et coercitif dans la configuration non seulement de l'accès à certaines formes de crédit, mais aussi des conséquences des défauts de paiement. En Suisse, l'appareil coercitif de recouvrement des dettes (exécuté par l'Office des poursuites) conduit à homogénéiser les dettes – qu'elles soient marchandes ou issues de prêts privés ou d'obligations sociales envers l'État – à travers le processus de mise en poursuite. Cet encadrement moral, juridique et institutionnel asymétrique, qui porte sur certaines formes d'endettement – les dettes d'accumulation en étant largement exclues – reproduit, voire creuse les inégalités socioéconomiques, car la dette autorise l'accumulation pour les uns alors que, pour les autres, elle enferme les catégories les plus fragiles dans une précarité indépassable. En ne se centrant que sur les dettes de survie, l'État participe en sus à renforcer la division culturelle et morale entre « les dettes » et d'autres formes d'obligations non perçues comme moralement répréhensibles.

Tenter de saisir cette interaction entre le vécu des dettes et les conséquences de « la dette » comme obligation de paiement implique une démarche méthodologique *ad hoc* articulant différents types de données de première main (de type ethnographique) et de seconde main (données macroéconomiques, enquêtes ménages), et suivant les différentes séquences de la dette (en amont et en aval de l'endettement). De même, éclairer la diversité des formes d'endettement et les conséquences des

défauts se heurte à l'hétérogénéité et l'incomplétude des données qui oscillent entre le niveau individuel et celui du ménage.

Ces aspects seront discutés et mis en perspective par rapport au contexte helvétique dans la première partie de cet article, qui présente le cadrage théorique et méthodologique (1). Ensuite, nous éclairons la répartition inégale des différentes dettes dans la population qui dessine des asymétries entre débiteurs (2) avant d'éclairer la manière dont ces dettes s'unifient autour d'une même catégorie – l'obligation ultime de paiement –, laquelle colonise les autres scènes sociales et pénalise plus spécifiquement les franges les plus précaires de la population (3).

## 2. Cadrage théorique et méthodologie

### 2.1. Interroger le vécu des différentes formes de dettes

Un certain nombre de travaux sociologiques se sont intéressés à l'endettement des particuliers non seulement en Suisse, mais aussi dans bien d'autres contextes. En ce qui concerne l'endettement en Suisse, les travaux portent notamment sur les jeunes [Henchoz et Coste, 2017], les personnes en situation de maladie [Henchoz et Coste, 2016], les couples séparés [Wernli et Henchoz, 2018] ou encore les jeunes migrants [Carbajal et Ljuslin, 2015]. Ces travaux apportent un éclairage précieux sur le rôle central de la dette dans les principales étapes du parcours de vie ou encore son émergence pour faire face à des chocs ou des ruptures plus ou moins durables, comme lors d'un divorce. Des travaux socio-anthropologiques menés dans des contextes des « Suds » invitent à interroger la catégorie de dette comme une catégorie hétérogène et dont les usages sont segmentés [Servet, 2006]. Cette approche permet de dévoiler que les populations combinent différentes formes de dettes envers différentes figures de créanciers dont le crédit commercial n'est qu'une facette [Peebles, 2010 ; Shipton, 2007 ; Johnson, 2005 ; Villarreal, 2004 ; Morvant-Roux, 2009 ; Guérin *et al.*, 2013]. En effet, si la littérature économique ne s'intéresse qu'à la dette comme une somme quantifiée d'argent qu'il faut rembourser à travers un paiement, la littérature anthropologique éclaire la pluralité des formes d'endettement (monétaires, non monétaires, horizontales et verticales [Theret, 2009]) qui répondent à des besoins et stratégies différents et qui ne sont pas mobilisées de manière équivalente par toutes les catégories sociales. Les terminologies employées pour parler de la dette font d'ailleurs débat : certains auteurs parlent de *dette* pour insister sur sa dimension négative, asservissante [Lazzarato, 2011 ; Graeber, 2011] alors que d'autres auteurs parlent de *crédit* pour nommer les obligations quantifiées envers les institutions bancaires ou financières [Laferté *et al.*, 2010]. Analysant la construction du marché du crédit à la consommation, la sociologie française énonce que cette construction s'est réalisée grâce à une mise à distance et occultation de la composante « dette » du crédit consommation. Le contrat signé et les tranches de paiement ne deviennent pas « dette » tant que celles-ci sont honorées [Lacan, 2015].

De nombreux travaux sociologiques s'intéressent à l'une ou l'autre forme que prend la dette, mais rares sont ceux qui analysent les différentes formes de dettes mobilisées simultanément par les différents groupes sociaux, perspective qui est au cœur de ce

travail. La dette est analysée via sa forme d'hypothèque en Espagne [Ravelli, 2019] celle des cartes de crédit en Grande-Bretagne [Deville, 2015] et au Chili [Ossandon, 2015] ou encore sous la forme de crédit consommation en France [Ducourant, 2013]. D'autres travaux interrogent les pratiques d'endettement de différentes catégories de la population, comme Laferté *et al.* [2010] qui travaillent sur le milieu des agriculteurs en France. Ensuite, alors que de nombreux auteurs appréhendent la dette exclusivement sous l'angle problématique, nous considérons que l'ambivalence de la dette tient à sa double facette : son potentiel comme source d'exploitation, de prédation et de contrôle, mais aussi en tant que ressource pour accéder à de l'argent de manière anticipée [Peebles, 2010]. Dans cette optique, la dette est un moteur de l'insertion sociale et économique, elle autorise les individus à se projeter dans le futur, à conduire des projets. D'après Servet [2007], « toute dette ne signifie pas dépendance » et l'envisager ainsi revient à « fétichiser l'argent » (p. 111, note 9). En tant que levier de mobilité et d'accumulation, la dette peut accroître la vulnérabilité et donc faire diverger des trajectoires au sein d'une même cohorte [Oris, 2017]. Ainsi, la classe moyenne dépourvue de patrimoine, d'épargne ou de perspective d'héritage s'endettera pour satisfaire un souci d'intégration sociale [Ducourant et Lazarus, 2018 ; Palomera, 2014]. La dette autorise les débiteur-trice-s à se projeter dans le futur en accord avec une vie dont ils ou elles jugent qu'elle vaut la peine d'être vécue. Si les pratiques d'endettement peuvent laisser penser à des formes de nivellement des inégalités [Saiag, 2018 ; Ravelli, 2019], d'autres travaux soulignent le rôle de la dette comme « opérateur de différenciation sociale » [Lacan, 2015]. Dans cette perspective, Guérin *et al.* [2012] montrent qu'en Inde le marché du crédit est fragmenté et influencé par les appartenances de caste, de classe et de genre. Et au Mexique, Bouquet *et al.* [2015] témoignent de l'accès très limité au crédit formel pour les journaliers agricoles, pauvres et indigènes, qui se replient sur des stratégies monétaires d'avances sur salaire. Davey [2018] propose de compléter l'analyse marxiste des rapports de classes au sein de la population britannique. Il explore le rôle de la dette, au travers de sa double dimension morale et coercitive sur les rapports de classe et les inégalités en Angleterre. Dans cette perspective, analysant les pratiques de classement via le *credit scoring*, Fourcade et Healy [2013, p. 559] montrent que ces techniques contribuent à augmenter les inégalités et invitent à opérer un décentrement des rapports de classes du seul rapport de production pour incorporer l'endettement et la consommation à l'analyse de la production et reproduction des inégalités entre les classes sociales au sein du capitalisme contemporain.

La littérature anthropologique et socioéconomique insiste enfin sur le caractère heuristique de la question de la hiérarchie des dettes du point de vue de la place qu'elles occupent dans les stratégies de remboursement des débiteurs. Cela permet de mieux comprendre les défauts de paiement de certaines dettes dans un contexte institutionnel et culturel donné. De nombreux auteurs ont ainsi montré la priorité ou au contraire la défiance des débiteurs envers certaines figures de créanciers [Shipton, 2007 ; Guérin *et al.*, 2013 ; Morvant-Roux *et al.*, 2014 ; Schijman, 2016]. Nous montrons qu'en Suisse la diffusion des différentes formes de dette reproduit les inégalités socio-économiques et que le paiement de certaines dettes obéit à une hiérarchie très claire qui combine le souci constant de gagner du temps tout en s'exposant le moins possible aux sanctions à court terme.

Notre cadre théorique de la dette et de la financiarisation par la dette esquisse les contours d'une *économie morale et politique de la dette*<sup>1</sup> qui permet de penser celle-ci comme opérateur de différenciation sociale [Ravelli et Lemoine, 2018] tout en inscrivant l'analyse de ses usages comme le résultat d'un ensemble de valeurs morales et émotions attachées à ses diverses formes, et qui font sens du point de vue des différents acteurs. Le point central de notre approche consiste donc à réintroduire (pour l'interroger) la figure des créanciers largement évacuée par l'approche économique. Celle-ci est en effet centrale pour comprendre l'économie morale attachée aux différentes formes et pratiques d'endettement et les processus de hiérarchisation des dettes entre elles. La dette est en fin de compte un rapport social inscrit dans des rapports de pouvoir entre créanciers et débiteurs (notamment façonné par l'appareil institutionnel, coercitif et juridique) et participe donc des processus de différenciation sociale. Nous verrons néanmoins dans quelle mesure des dettes de différente nature se trouvent, via l'appareil coercitif, unifiées au sein d'une même catégorie : l'obligation de paiement. Alors que certains auteurs [Guérin 2018 ; Saïag *et al.*, 2019] reprochent à Graeber [2011] une vision homogénéisante de la dette qui ne correspondrait pas à la réalité des pratiques et du vécu de la dette, nous avancerons qu'en tant que catégorie naturalisée incorporant l'obligation de paiement, la dette a bien une validité empirique du point de vue des acteurs engagés dans la légitimation et le recouvrement des dettes (État, créanciers).

Au total, bien que la dépendance croissante à l'égard des instruments de crédit soit un phénomène mondial, la financiarisation prend différentes formes et est vécue de différentes manières, en fonction des contextes historiques, socio-économiques, culturels et politiques. Il est par ailleurs essentiel de mettre en relation les pratiques financières « ordinaires » et les économies politiques plus larges pour saisir la manière dont les deux niveaux s'articulent et interroger comment les populations vivent leur dépendance croissante à la dette.

## 2.2. Démarche méthodologique

La recherche sur laquelle se base cette contribution a adopté une approche qualitative (entretiens principalement) et quantitative (données macro-économiques et enquêtes ménages). Pour les données quantitatives, nous mobilisons une enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages suisses (SILC-Survey on Income and Living conditions) et l'enquête sur les budgets des ménages (BEM). SILC adopte la logique des questionnaires européens pour collecter des informations sur les différentes dimensions de la vie des ménages (revenus, patrimoine, protection, etc.). Ce sondage comprend un module principal annuel et des modules spécifiques, dont un sur la dette, collecté tous les quatre ans. Il recouvre les différentes formes de dettes : divers instruments de crédit (leasing, famille, consommation, découverts, etc.) et arriérés de paiement (impôts, assurances, logement, autres factures). En ce qui concerne l'hypothèque, il est intéressant de noter que celle-ci fait l'objet d'un

1 L'approche adoptée ici est le fruit d'une réflexion collective menée au sein du séminaire « La financiarisation par le bas : pour une économie morale et politique de la dette », animé durant trois années par certains des auteurs de cet article, et auquel ont participé un grand nombre de chercheurs dont les travaux portent sur des économies dites du « Sud » et du « Nord ».

traitement spécifique, non lié au module d'endettement. Nous avons donc réintégré les données sur l'hypothèque pour réaliser des analyses comparées. Nous avons pu utiliser plusieurs années et combiner ainsi analyse longitudinale au niveau agrégé et analyse en coupe transversale. En 2017, la base SILC contenait 122 ménages et 8 700 personnes. En revanche, aucun montant de l'endettement n'est collecté, ce qui nous permet de saisir les types de dettes et leur fréquence, mais pas leurs volumes. Enfin, alors que le questionnaire combine des questions sur les formes de dettes à la fois au niveau du ménage et des membres du ménage, les données sont cependant agrégées au niveau du ménage dans la version finale de la base. L'équipe de l'OFS justifie ce choix par les obstacles divers pour isoler l'endettement individuel au sein du ménage : coresponsabilité pour la majorité des dettes et conséquences au niveau du ménage (entretien téléphonique avec l'équipe SILC, 28 janvier 2022).

Il est donc très difficile d'isoler les dettes individuelles d'autant que leurs conséquences sont souvent plus larges et embarquent les relations familiales non seulement entre conjoints, mais aussi entre parents et enfants. Notre matériau qualitatif visait à saisir les différentes facettes des dettes, leur cadre moral, juridique et institutionnel et leurs effets sur les trajectoires et la vie quotidienne des débiteurs. Dans cette optique, nous avons réalisé un travail empirique essentiellement dans le canton de Genève (emblématique de la précarité sociale) où nous avons pu bénéficier du soutien des milieux associatifs qui nous ont mis en lien avec des personnes endettées. Sélectionner des personnes aux profils variés n'est pas simple, car il est difficile d'entrer en contact avec les catégories sociales qui passent au-dessus ou au-dessous des radars du social institutionnalisé : groupes sociaux privilégiés ou à l'inverse hyperprécarisés (sans abri ou navigant dans l'informel). Notre échantillon permet néanmoins de saisir des parcours, expériences et vécus hétérogènes des dettes et de la dette.

Les entretiens duraient plus d'une heure en moyenne et les chercheurs s'appuyaient sur une discussion ouverte pour tenter de saisir l'étape d'émergence de la dette dans la vie de la personne, le vécu de la dette, les stratégies monétaires et financières mobilisées (dont l'entrelacement avec d'autres dettes) et les relations avec les créanciers ou institutions sociales. Des entretiens avec des associations caritatives genevoises actives sur le surendettement/désendettement ; des créanciers, des responsables d'organisations de défense des consommateurs et des débiteurs, de services sociaux étatiques, etc. complètent ce matériau, nous permettant de mieux saisir le cadre moral, légal-coercitif et institutionnel de la dette.

En fonction du contexte, chaque entretien a été conduit par un ou plusieurs des auteurs de cet article (deux socioéconomistes et un socio-anthropologue). Dans la majorité des cas, les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits intégralement, partagés et discutés entre les membres de l'équipe. Le projet étant couvert par la charte éthique de l'université de Genève, chaque personne a signé un document de consentement et les données sont stockées sur une plateforme sécurisée. Aucune donnée permettant l'identification des personnes n'est préservée. Les analyses des enquêtes ménages ont été réalisées par deux personnes de l'équipe : un socioéconomiste et un économiste. Des échanges d'emails et discussions téléphoniques avec l'OFS nous ont permis de confirmer nos résultats.

Tableau 1. Données mobilisées pour la recherche

	Entretiens	Focus groups	Observation participante	Documents	Bases de données
Niveau macroéconomique	Échanges d'emails multiples				BNS
Niveau ménage-débiteurs	14 (50 % femmes) échanges d'emails multiples avec l'OFS				SILC (2013-2017) BEM (2017)
Organismes de désendettement + faitières	8	1	Réunions de l'Unité de désendettement de l'hospice général	Quatre exemples d'inventaires de dettes et demandes de fonds anonymes	
Créanciers	2			Lettres de maisons de recouvrement	
Autres : Office des poursuites, service social/défense des consommateurs	3				Nombre et évolution des poursuites

Source : auteurs

### 3. La répartition *des dettes* au prisme des facteurs institutionnels et structurels

#### 3.1. Un encadrement légal, moral et institutionnel favorable aux créanciers et à certains débiteurs

Avec près de neuf millions d'habitants, la Confédération helvétique est l'un des pays les plus riches du monde. Elle compte environ 8 % de personnes pauvres dans sa population, ce qui est moins élevé que les voisins européens. C'est une main-d'œuvre de travailleurs immigrés qui constitue 25 % de la population suisse et 32 % de la population active<sup>2</sup> [Wanner et Steiner, 2018]. Le récit national suisse a largement mis l'accent sur la stabilité de l'économie, le dynamisme du marché de l'emploi comme régime de protection des citoyens plutôt que sur l'État providence [Guex, 2012]. Ce récit s'inscrit dans la trajectoire longue et dépasse pour l'essentiel les clivages politiques des principaux partis de pouvoir dans un pays où la spécialisation précoce dans les industries d'exportation à forte valeur ajoutée alliée à une grande stabilité institutionnelle et à la souveraineté en matière monétaire constituent les piliers de la stabilité économique et donc de la protection des contribuables. Les données de la Banque nationale suisse montrent qu'en volume, l'essentiel (environ 95 %) des dettes contractées par les particuliers auprès du secteur bancaire est constitué de crédits immobiliers ou prêts hypothécaires. Pour le secteur bancaire, en 2019, le volume de l'encours de crédit au niveau national s'élevait à CHF 1 213,8 milliards, soit 177 % du PIB, et dont 86 % (1 042 milliards de CHF) concernait les créances hypothécaires. Sur le plan politique et économique, le marché du crédit est étroitement supervisé par la FINMA et est fortement régulé pour protéger le franc suisse. Certains auteurs évoquent une sorte de « fétichisme » suisse inoxydable pour la défense de la monnaie (grâce à la souveraineté monétaire) et de l'équilibre budgétaire [Guex, 2012 ; Arnsperger, 2017]. En 2019, le secteur bancaire comptait 246 établissements bancaires comprenant des grandes banques, des banques cantonales, coopératives, étrangères, etc. À leurs côtés opèrent des institutions non bancaires spécialisées dans le crédit consommation : leasing, facilités de paiement par tranches, crédit consommation, etc. En 2019, le volume de l'encours de crédit au niveau national s'élevait à CHF 1 213,8 milliards, soit 177 % du PIB et dont 86 % (1 042 milliards de CHF) concernait les créances hypothécaires. Le contexte helvétique est singulier car cette dette hypothécaire n'a pas vocation à être remboursée totalement. La propriété pleine n'étant pas avantageuse sur le plan fiscal, il n'y a aucune incitation à rembourser sa dette. C'est une *dette à vie* qui se transmettra partiellement amortie aux héritiers.

En dépit de la place occupée par la dette hypothécaire, la petite propriété n'entre pas dans le récit national et, bien que le recours à un crédit hypothécaire joue un rôle central (à l'instar d'autres pays), ce crédit n'est accessible qu'aux plus riches. Les taux d'intérêt sur les hypothèques servent de base pour le calcul des loyers sur le marché de la location, les réajustements de loyers s'opèrent prétendument en fonction de l'évolution du niveau des intérêts. Avec 7,6 milliards d'encours de crédit, le crédit

2 Population en provenance des pays limitrophes de la Suisse mais aussi d'autres régions d'Europe.

consommation représente une part minoritaire du crédit aux particuliers. Deux organismes rassemblent les informations sur les crédits contractés (fichier positif), l'un (IKO) est spécialisé sur le crédit consommation et les crédits d'un montant inférieur à 80 000 CHF, alors que l'autre (ZEK) couvre un panel de crédits plus large, mais seuls les créanciers ont accès à ces données. Les défauts de paiement qui sont mis aux poursuites (c'est-à-dire traités par l'Office des poursuites, OP, organe public de recouvrement forcé de dettes, géré au niveau cantonal) par la main du créancier et qui ne font pas l'objet d'une contestation de la part du débiteur suivent plusieurs étapes. Dans 80 % des cas, il n'y a pas de biens mobiliers ou immobiliers à saisir, et ce sont donc les revenus salariaux, s'ils existent, qui sont saisis [Zaborowski et Zweifel, 1999]. Lorsque les individus ne peuvent pas être saisis, car leur revenu se situe à la hauteur ou en dessous du minimum vital<sup>3</sup>, les poursuites deviennent des Actes de défaut de bien (ADB). Le cas échéant, les dettes sont gelées jusqu'à ce que « le débiteur revien[ne] à meilleure fortune » (LP, art. 265). S'ils trouvent un travail qui leur permet de dépasser ce seuil, ils y seront ramenés par les saisies jusqu'à remboursement de leurs dettes. La dette est imprescriptible, la mort du débiteur n'éteint pas les dettes et certaines dettes donnent même lieu à des poursuites pénales allant jusqu'à la prison pour dette. Nous verrons plus loin les conséquences des peines pour les débiteurs.

### 3.2. Facteurs structurels de l'endettement

Les catégories mobilisées par l'OFS distinguent trois types de dettes : 1) les crédits contractés auprès d'un professionnel bancaire ou non bancaire (leasing, consommation, paiement par acompte) ou auprès des amis de la famille ; 2) les « dettes » définies par l'OFS comme les arriérés de paiement de factures (impôts, loyer, assurance santé, autres défauts, etc.) ; enfin, 3) les hypothèques, prêts pour un achat immobilier<sup>4</sup>. Alors que l'enquête du module dette est conduite tous les quatre ans, les arriérés de paiement font l'objet d'un suivi annuel.

Pour l'année 2017, on remarque une large diffusion des différentes formes de dettes à toute la population : 65 % de la population totale vivait dans un ménage avec au moins une forme de dette (crédit, hypothèque, arriérés ou découvert). En comparaison, ce taux était de 45 % en 2015 pour un pays comme la France (données Eurostat). Notons que 38 % des ménages déclarent une hypothèque, ce qui est au-dessus d'un pays comme la France où 20 % du total de la population a un crédit pour un bien immobilier, mais 70 % de la population est propriétaire. Cela provient du fait qu'en Suisse la dette-hypothèque ne se rembourse jamais totalement, les deux catégories propriétaires et débiteurs d'hypothèque se recouvrent parfaitement.

3 C'est le cas des personnes bénéficiant de l'aide sociale par exemple.

4 Cette classification normative qui tient à distance la dette hypothécaire (comptabilisée à part) et qui, à la différence du crédit, pense les arriérés de paiement comme des « dettes » (obligations non remplies, c'est-à-dire négatives) mériterait une analyse approfondie que nous ne pouvons développer ici.

**Tableau 2. Part de la population vivant dans un ménage ayant au moins**

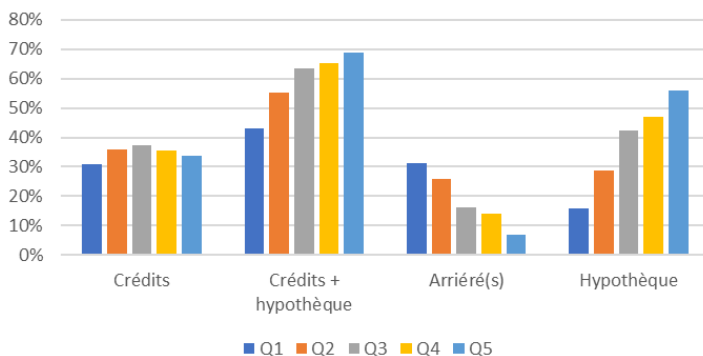
Type de dette	Part de la population en %
Un crédit	34,6 %
Un arriéré	18,9 %
Une hypothèque	38 %
Une forme de dette (crédit, hypothèque, arriérés ou découvert)	65 %

Source : auteur(s), données SILC, OFS, 2017

En dépit de l'absence de montants, ces données déclaratives éclairent les dynamiques d'endettement des différents segments de la population (quintiles, lieu de résidence, statut migratoire, emploi, protection sociale, etc.) et soulignent l'accès inégal aux différentes sources de crédit/formes de dettes. L'hypothèque est concentrée sur les trois derniers quintiles et plus spécifiquement sur le dernier (56 % de la population de ce quintile a une hypothèque contre 38 % de la population totale).

**Figure 1. Répartition des différents types de dette par quintile**

Présence de différents types de dette selon le quintile



Source : auteurs, données SILC, OFS, 2017

Concernant les crédits formels (leasing, cartes de magasin, autres), la figure 1 illustre que cette catégorie concerne tous les quintiles de la population de manière à peu près équivalente, mais leur utilisation n'est pas homogène. Les personnes du quintile de revenus Q1 utilisent moins que les autres catégories ces crédits pour le leasing (18 % contre 23 % pour la population totale), mais beaucoup plus pour des difficultés financières (12,7 % contre 5,9 % pour la population totale), dépenses liées au logement (10,5 %) ou des frais de santé (3,6 % contre 1,6 %). En résumé, contrairement à la situation française décrite par Lacan [2015] ou de l'Afrique du Sud où Rees [2020] et James [2014] analysent l'explosion du crédit consommation parmi les franges

populaires, en Suisse les catégories les plus pauvres ne sont pas les plus concernées par le crédit de type « consommation » et, lorsqu'il est utilisé, il est une source supplémentaire d'accès à la monnaie pour faire face à un stress financier lié à des besoins vitaux (dette de survie). Le cas de Caroline, 26 ans célibataire, souligne que l'accès à ces crédits n'est pas automatique :

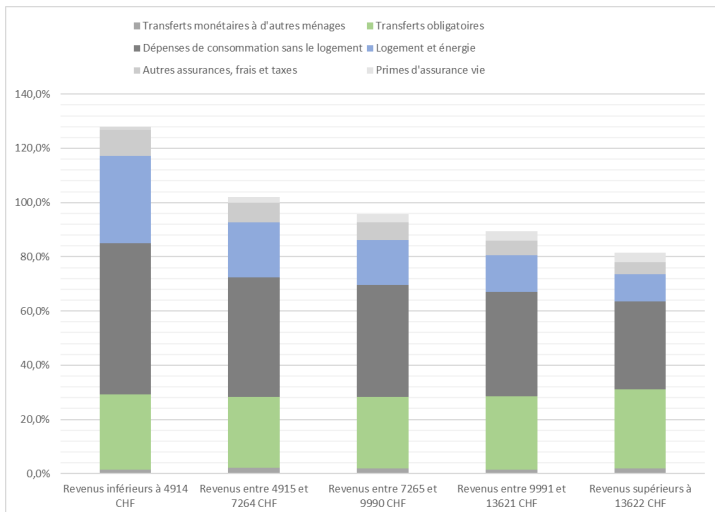
M. : Ok. mais pendant cette période, ça va paraître bête comme question, mais entre le moment où tu es devenue majeure et ce moment où depuis 2020 tu commences à régler ces dettes, est-ce que tu as eu ou pris des crédits ?

C. : Alors non. En fait, j'avais essayé. Je l'ai vu sur internet, mais je savais bien que ça n'allait rien donner. Mais je me suis dit autant essayer. C'était crédit-now. J'avais fait les démarches, mais ils ont refusé. Avec un salaire d'apprenti, je me suis dit on va essayer, on va d'espérer encore, d'essayer de se battre, de trouver des solutions. Mais ça n'a rien donné. Je n'ai pas avancé plus que ça. J'ai essayé de me dire que peut-être si je demande un crédit pour payer mes dettes, ils vont me l'accorder, mais non.

Entre 2013 et 2017, la répartition de ces différentes dettes est restée relativement stable dans la population résidant en Suisse.

Concernant les arriérés de paiement de factures, ils dessinent la hiérarchie inverse à celle de l'hypothèque : les quintiles 1 et 2 ont davantage de dettes d'arriérés de paiement (31 % des ménages de Q1 sont concernés par les arriérés), ce qui indique un stress financier structurel qui émerge de nos analyses de la base de données BEM (2017) qui nous permet d'évaluer le poids total des dépenses contraintes rapportées dans le revenu des ménages (figure 2).

**Figure 2. Part des dépenses dans le revenu des ménages, par quintiles (2017)**



Source : auteurs, données OFS, budget des ménages (2017)

En premier lieu, ce qui interpelle c'est le poids total des dépenses contraintes qui comprennent les coûts liés au logement et à l'énergie, les communications, l'alimentation, les vêtements, les dépenses de santé de transport et d'équipement. Un ménage du premier quintile dépense en moyenne 128 % de son revenu disponible, soit près de 30 % de plus que ce qu'il gagne. Les ménages de Q2 arrivent difficilement à couvrir l'entier des dépenses contraintes (102 %) alors que les ménages du 3<sup>e</sup> quintile dépensent 95 % de leur revenu pour des charges incompressibles. Le moindre choc sur les dépenses (inflation) ou les revenus (chômage) peut contribuer à précariser cette frange de la population. Concrètement donc, pour les ménages de Q1 et Q2, le stress financier est structurel et les franges supérieures sont également très vulnérables face au risque de basculer dans l'endettement. La part des dépenses de consommation est massive pour les plus modestes (90 %) alors que pour les plus aisés (Q5) elle représente à peine plus de 40 %. L'endettement, quelle qu'en soit la forme, ne semble pas être volontaire, mais subi par la population précarisée<sup>5</sup>.

L'analyse du détail des postes de dépenses livre des éléments importants sur la répartition des postes de consommation. Le budget alloué au logement est de l'ordre de 25 % (sans compter les diverses factures de services), il est de 11 % dans la population totale et de 8 % environ pour les plus riches qui réduisent leur charge d'hébergement grâce à l'endettement hypothécaire (incitations fiscales dont la déduction des intérêts de l'hypothèque ; surveillance étroite du marché de l'immobilier).

Nos analyses révèlent aussi une évolution inversée du coût du logement pour les quintiles les plus bas par rapport aux autres quintiles (Q2, Q3, Q4 et Q5). Alors que le coût moyen pour l'ensemble des ménages a diminué entre 1998 et 2016 (19 % à 14 %), il n'a cessé d'augmenter pour les plus pauvres (+ 18 %). Par ailleurs, plus on monte dans les quintiles et plus la baisse est sensible : - 5,5 % pour Q2 ; - 14,9 % pour Q3 ; - 21,7 % pour Q4 et - 30,6 % pour Q5 sur la période. L'évolution montre une nette aggravation de la situation. Les inégalités se creusent donc via le coût supporté pour le logement. La dette hypothécaire explique une partie de cette évolution. L'étude publiée par Raiffeisen confirme en effet que la propriété immobilière fait globalement économiser 25 % du coût du logement aux ménages propriétaires. Soulignons qu'en parallèle de la baisse des taux d'intérêt, qui a favorisé davantage les propriétaires, la différence entre les loyers existants et les nouveaux loyers proposés n'a fait que se creuser, augmentant de plus de 60 % entre 2008 et 2020 [Raiffeisen, 2021]. Ce surcoût pénalise donc particulièrement les nouveaux entrants souvent jeunes, familles monoparentales et/ou étrangers. Accéder à l'immobilier via l'hypothèque permet d'accéder au statut de propriétaire et contribue à réduire la charge du logement. Non seulement les secteurs populaires ne s'enrichissent pas via l'accès aux biens immobiliers car ils n'ont pas accès à l'hypothèque, mais nous avons vu qu'ils devaient de surcroît assumer une charge excessive pour se loger. Alors qu'entre 1970 et 1990 les loyers étaient alignés à l'évolution des prix à la consommation, ils ont ensuite pris leur envol, notamment du fait de l'augmentation des taux d'intérêt [Bourassa *et al.*, 2010]. La baisse des taux d'intérêt sur les hypothèques ces dernières années n'a pas permis de corriger ou d'inverser cette tendance. D'après Bochsler *et al.* [2015], en

5 Voir à ce sujet Perrin-Heredia [2009].

Suisse, « 82 % des ménages pauvres et 48,9 % des ménages en situation d'insécurité financière vivent dans un logement excessivement cher par rapport à leur revenu brut, c'est-à-dire que plus de 30 % de leur revenu est consacré à la couverture de leurs frais de logement ». Une part importante de la population a donc recours à la dette pour faire « face à la pression de la précarité et à l'obligation de trouver une solution pour payer les factures qui s'accumulent ou pour remplir le frigidaire » [Gloukoviezoff et al., 2010, p. 120, voir Koch et James, 2020]. Dans ces cas, l'endettement n'intervient pas par choix, mais car les autres revenus/services ne couvrent plus les besoins de base [Montgomerie, 2017]. À l'inverse, les incitations fiscales et autres régulations qui encadrent l'endettement hypothécaire réduisent drastiquement les dépenses des ménages propriétaires [AFC, 2016], qui se situent principalement dans les quintiles les plus aisés [données OFS]. Certains groupes sociaux trouvent dans la dette hypothécaire un moyen supplémentaire d'accumulation, tandis que d'autres groupes sociaux sont cantonnés aux dettes de survie (arriérés de paiement, poursuites).

Nous éclairons dans ce qui suit l'asymétrie du cadre légal, coercitif et moral entre différentes formes de dettes. D'un côté, nous avons souligné le souci constant des autorités de surveillance et de l'État de protéger le marché de l'hypothèque. Grâce à une fiscalité avantageuse, les classes privilégiées peuvent s'extraire en partie de la solidarité collective (dette sociale). À l'opposé, nous montrons que la loi sur les poursuites et le fonctionnement du recouvrement à travers l'OP pénalise (voire criminalise) fortement les débiteurs les plus précarisés [Noori, 2021], à tel point que la dette devient un accident de vie à part entière. Dans les deux cas, en tant qu'obligation de paiement, la dette est faiblement libérable : l'une ne se rembourse jamais pour des raisons fiscales et l'autre se retrouve constamment renouvelée par différentes techniques des créanciers et des incohérences<sup>6</sup> bureaucratiques pour les débiteurs les plus précaires qui n'ont guère de choix que de vivre avec leurs dettes.

#### 4. Quand les dettes s'unifient autour de LA dette qui colonise les autres scènes sociales

Nous l'avons évoqué, les instances financières fédérales, les politiques fiscales et économiques sont avant tout focalisées sur l'hypothèque afin de protéger la stabilité économique helvétique. Cette priorité participe de la « légitimation de l'accumulation de la richesse, présentée comme le fruit du labeur, de la récompense d'un talent d'entrepreneur et d'une prise de risque [et] se traduit du côté des politiques économiques et fiscales de l'État par une délégitimation de la taxation de ces richesses « méritées » – y compris via un relâchement des politiques de contrôle fiscal des entrepreneurs au nom de la défense des bassins d'emploi » [Lemoine et Ravelli 2017, p. 8]. À l'opposé, l'État intervient de plus en plus pour le recouvrement des créances, à travers le système des poursuites. Le canton de Genève représentait, en 2021, 10 % des commandements de payer émis en Suisse alors que sa population est de 7 % [Cour des comptes, 2021].

6 Il s'agit notamment du fait que les impôts ne sont pas pris en compte dans le calcul du minimum vital des poursuites, ou que l'OP ne contrôle pas l'authenticité des créances avant de procéder à la procédure de recouvrement. Nous verrons ces points en détail plus bas.

La sanction des débiteurs qui font défaut suit une double logique de *différenciation* et *unification* des dettes. D'une part, chaque défaut entraîne un ensemble de conséquences particulières. Ceci met les individus ou ménages dans une situation dans laquelle ils doivent, lors de difficultés financières, définir une hiérarchie de paiement qui déterminera sur quelle dette ils feront défaut. D'autre part, toutes les dettes non payées peuvent avoir des conséquences similaires dès lors qu'elles sont déposées à l'Office des poursuites. Dans les deux cas, ces conséquences reposent sur des schémas moraux particuliers et sont déterminées par une construction historique, institutionnelle et politique qui favorise notamment certains créanciers par rapport à d'autres et impacte principalement les plus pauvres.

## 4.1. La dette aux poursuites punit les pauvres

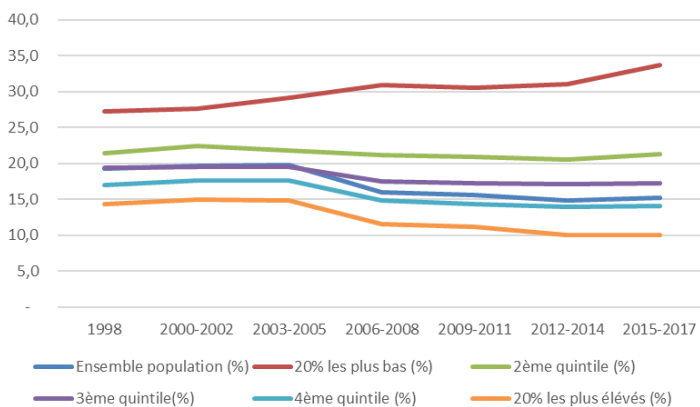
Les débiteurs confrontés au surendettement sont souvent endettés auprès de plusieurs créanciers. Ces derniers entrent donc en compétition pour acquérir une plus grande partie des biens et revenus du débiteur, ou pour l'acquérir plus vite [Kirwan, 2018]. Ce jeu peut s'éterniser tout au long de la vie du débiteur tant que celui-ci ne parvient pas à rembourser ses dettes. Les raisons pour lesquelles les débiteurs décident de rembourser une dette plutôt qu'une autre sont complexes. Celles-ci dépendent des conséquences différenciées des défauts selon les créanciers et du fait que ces effets sont plus ou moins pénalisants en fonction du profil du débiteur (jeune, retraité, femme, homme, statut emploi, etc.). Ces conséquences différenciées sont construites à la fois par le cadre légal, mais sont aussi le fruit de certaines incohérences de la pratique bureaucratique. Par exemple, le calcul du minimum vital est un point central régulièrement dénoncé par les associations de conseils en désendettement et qui a fait l'objet de multiples motions parlementaires [Poggia, 2012 ; Golay, 2015 ; Berset, 2005], car les impôts ne sont pas pris en compte dans ce minimum vital. Ceci pose un gros problème, et constitue une « irrationalité » du système des poursuites, selon plusieurs acteurs du désendettement. En effet, une personne saisie jusqu'au minimum vital n'aura automatiquement plus assez de revenus pour s'acquitter des impôts le moment venu. Elle sera donc condamnée à s'endetter auprès de l'administration fiscale, se retrouvant entraînée dans une spirale de l'endettement [Mercier et Kammermann, 2016]. Il s'agit là d'une « double peine », puisque non seulement les impôts ne sont pas compris dans le minimum vital, mais en plus la taxation est effectuée sur la base du salaire brut, sans prendre en compte les revenus saisis (les dettes). Ceci explique en partie pourquoi les impôts figurent généralement en tête des dettes rencontrées le plus souvent parmi les personnes en situation de surendettement. La non-prise en compte des impôts dans le minimum vital est justifiée au niveau politique<sup>7</sup> par le fait qu'en incluant les impôts dans le minimum vital on favoriserait un créancier public au détriment de créanciers privés, ce qui constituerait une inégalité et concurrence déloyale entre différentes figures de créanciers. Le minimum vital et son calcul constituent ainsi un lieu de contestation important – il l'est autant en France, où ce « reste à vivre » est parfois « indexé de manière informelle sur la connaissance que les membres de la commission [de surendettement] ont du coût de la vie dans leur région » [Plot, 2013].

<sup>7</sup> Voir l'initiative parlementaire 12.405 Poggia.

Le loyer est systématiquement payé en premier car un retard de paiement peut rapidement signifier une expulsion. Effectivement, à partir d'un mois de retard sur le loyer, un locataire peut être mis à la porte. Comme nous le dit Saskia : « Non, alors non, durant la période où c'était un peu "olé olé", alors là, la seule chose que je payais, c'était mon loyer, parce que je savais que ça, c'était le, le truc vraiment. » (Saskia, la trentaine, en couple, à l'aide sociale.)

De même, les retards de paiement sur les factures courantes ou les mensualités d'un abonnement (de téléphone par exemple) se traduisent rapidement en une dette qui s'alourdit très vite et la suspension des services. La figure 3 éclaire la dynamique des arriérés de paiement. Les factures d'assurance santé et les impôts sont les premiers postes de dépenses à partir en défaut et en poursuite, car celles-ci n'entraînent pas de conséquences immédiates sur les droits. D'une part, la continuité des droits à la santé est assurée même pour les personnes qui ne paient pas leur assurance. D'autre part, l'administration fédérale des contributions (AFC) transmet simplement à l'Office des poursuites (OP) les factures impayées après plusieurs rappels. Dans les deux cas, il n'y a donc pas d'impacts immédiats, sauf si la personne cherche un emploi ou à se loger (voir plus bas).

**Figure 3. Pourcentage de la population vivant dans un ménage avec différents types d'arriéré**



Source : auteurs, données SILC, OFS, 2013-2018

## 4.2. Les conséquences des poursuites sur les autres scènes sociales

Étant donné le caractère imprescriptible des dettes en Suisse<sup>8</sup>, les débiteurs en poursuite ne peuvent sortir de cette situation qu'après le remboursement total. Or, dès

8 Voir le rapport : « Procédure d'assainissement pour les particuliers : rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 13.4193 Hêche » du 9 mars 2018.

qu'un commandement de payer est déposé par un créancier, celui-ci agit comme une « publicité négative » qui impactera la situation du débiteur dans différents domaines, notamment le logement, l'emploi, l'intégration sociale et l'accès à des services bancaires [Noori, 2021]. Dans chacun de ces domaines, la poursuite agit comme un marqueur social qui impose et maintient un jugement moral sur le débiteur et justifie son exclusion non seulement du marché du crédit, mais aussi potentiellement d'autres marchés (emploi et logement). La poursuite est utilisée comme un dispositif de traçabilité des comportements des débiteurs à l'instar des *credit bureau* et du *credit scoring* qui produisent des « systèmes de classification » déployés par les institutions financières pour évaluer la solvabilité des consommateurs et contribuent à ancrer les inégalités par le biais de l'accès au crédit/à la dette et des coûts respectifs associés à la demande de cet accès et à sa réception sous forme de dette. Ce système traduit « un schéma cumulatif d'avantages et de désavantages avec des aspects mesurés objectivement et vécus subjectivement » [Fourcade et Hayley, voir Kiviat, 2017]. Ce marquage se prolonge pendant cinq années après l'annulation de la poursuite. Les effets des poursuites sont particulièrement pénalisants pour les personnes en recherche d'emploi ou de logement, car dans les deux cas un extrait vierge du registre des poursuites est exigé. Ce critère est systématique pour le logement et tend à se généraliser pour l'emploi. En arrière-plan la criminalisation du débiteur est implicite, voire totalement assumée.

Robin, âgé de 40 ans, séparé de sa femme sans enfants, salarié d'origine étrangère (permis de résidence), nous expliquait par exemple avoir dû passer plus d'une année à dormir dans sa voiture et chez des amis. Il s'est finalement tourné vers le marché informel :

« Donc j'ai commencé à chercher des particuliers jusqu'à ce que je tombe sur la dame qui a la villa ici. C'est un couple de médecins, le mari est décédé et les enfants sont tous majeurs et partis. La maison devient trop grande pour la dame. Elle a mis un appartement [en location]. J'ai vu l'annonce et j'ai appelé. Elle m'a dit de venir avec l'extrait des poursuites, tout ça, les fiches de salaire. Je suis allé la voir dans son bureau. Je me suis mis à ses pieds. Je me suis mis à ses pieds. Et pour finir, elle a accepté. »

Cet homme a aujourd'hui un salaire qui lui permettrait de vivre en appartement, mais loge dans une chambre en sous-sol depuis plus de deux ans avec sa femme et sa fille, en attendant que les poursuites soient repayées et rayées (processus qui comporte des coûts supplémentaires à la totale discrétion des créanciers). L'instabilité et la précarité de ces personnes sont exacerbées, ce qui obstrue évidemment un retour « à meilleure fortune ». Ces situations matérialisent l'enfermement dans la dette (avec dans ce cas la vie en sous-sol), avec en surface de nombreux dispositifs qui compliquent le recours au crédit ou à d'autres ressources matérielles (meilleur emploi ou salaire par exemple).

Comme pour le logement, des années peuvent passer sans que les individus en poursuite ne trouvent un emploi, ou enchaînent les emplois précaires, avant de souvent, finalement, reposer sur le marché informel, leur réseau propre ou l'aide sociale :

« J'ai finalement réussi à remonter et j'ai trouvé un poste [...] en tant que conseiller de prévoyance [...]. Ils ne m'ont pas demandé l'extrait de poursuite. Mon salaire était très bas, mais j'ai décidé de faire de mon mieux pour avancer ma carrière. J'ai passé mon examen AFA auprès de la FINMA. Malheureusement [...] après deux ans [ils ont] effectué une restructuration de l'agence où je me trouvais.

Je suis revenu en janvier 2018 à Genève où je suis arrivé au bout de mes indemnités chômage en novembre 2020 et j'ai dû demander de l'aide à l'Hospice général en décembre. Je n'ai jamais arrêté de chercher du travail, mais à chaque fois les dettes me bloquent dans la procédure de mon engagement<sup>9</sup>. »

Le cas de Caroline, une jeune femme de 26 ans, surendettée principalement pour des factures d'assurance maladie non payées par ses parents, est emblématique et critique du fait de son jeune âge. Le montant total de ses dettes dépasse 50 000 CHF. On lui a récemment refusé un poste dans un magasin dans lequel elle travaillait à cause de ses poursuites :

« Il avait un poste d'adjointe gérante à proposer. J'étais la première option. Mais ça n'a pas suivi par rapport à mes dettes, justement. Ils m'ont parlé que soi-disant, en gros, ils ne m'avaient pas mis en tant qu'assistante parce que j'avais des dettes et qu'il y avait des démarches à suivre [...]. Donc autant mettre quelqu'un qui est là depuis deux mois en adjointe gérante plutôt que quelqu'un qui se bat, qui montre quotidiennement qu'elle a envie de ce poste parce qu'elle a des dettes. Vraiment, à partir de ce moment-là, j'ai commencé à me sentir très frustrée avec le monde du travail. Je me suis dit : moi je demande juste à payer mes dettes, et par rapport à mes capacités, je ne peux pas évoluer parce que j'ai des dettes. Mais en gros ça sert à quoi de travailler, de vouloir travailler plus si on ne laisse même pas l'opportunité de le faire. Parce qu'on est catégorisé. Tu as des dettes, donc tu ne peux pas devenir assistante de gestion. Et c'était ça aussi la grosse frustration. »

Ces personnes sont donc souvent cantonnées aux emplois moins bien rémunérés ou aux logements de second rang (sous-location) car moins exigeants sur la « morale » en écho à la situation judiciaire, laquelle se transforme en schèmes moraux dans les représentations sociales des employés ou locataires<sup>10</sup>. À l'inverse, Eveline, retraitée très précaire qui cumule des dettes d'impôts, d'assurance santé et des dettes avec sa communauté, nous confie « préférer » la relation avec l'Office des poursuites précisément pour son caractère plus anonyme et plus ponctuel par rapport aux pressions constantes auxquelles elle est soumise de la part des créanciers informels. Les poursuites ont donc de moindres conséquences sur cette femme qui ne cherche pas d'emploi et se replie sur les options de logement en sous-location.

9 Extrait de l'un récit de vie joint à une demande de désendettement soumis par l'Hospice général à Wilsdorf, rédigé le 12.08.21.

10 Cela rejoint les résultats de Palomera et Vetta [2018] sur les nouvelles formes d'exploitation et de solidarité entre les différentes classes d'immigrés – propriétaires versus locataires en Espagne. Les immigrés-proprétaires précarisés par la crise ayant été contraints de mettre en location une partie de leur bien pour honorer leur dette.

L'Office des poursuites (OP) est donc une structure bureaucratique qui impacte fortement le rapport de pouvoir entre créanciers et débiteurs. En effet, les poursuites peuvent également permettre de légitimer des dettes inexistantes, puisque les créances font l'objet d'une vérification uniquement en cas de recours de la personne poursuivie et participent à produire de nouvelles dettes. La relation à l'État est, dans le cas des poursuites, impersonnelle et automatisée, basée sur le statut d'endetté, avec peu de vérifications du côté des créanciers. Ceci se reflète dans l'impossibilité de l'Office des poursuites de produire des statistiques sur le nombre de personnes faisant l'objet de poursuites à Genève. Il était ainsi frappant d'entendre que les responsables de l'OP ne pouvaient délivrer comme statistique uniquement le nombre total de commandements de payer, ce qui ne dit rien du nombre de personnes poursuivies. Cette représentation du système des poursuites comme une machine à traiter les recouvrements se retrouve dans l'idée répandue que le surendettement peut toucher a priori tout le monde [Dussault, 2021], et qu'il ne s'agit pas d'un service de l'État *a priori* dirigé vers les classes précarisées ni qu'il soit porteur d'une quelconque morale. Pourtant, rappelons que les institutions ne font pas que mettre en action des lois, elles ont aussi une dimension morale, établissent des jugements de valeurs, des sentiments, des affects [Fassin, 2015]. L'Office des poursuites est donc une pièce importante de la production de l'économie morale de la dette, et participe à faire de l'État, « le mécanisme central d'extraction pour le secteur privé » [Graeber, 2015, p. 33]. Or, sur cet aspect, les discours de nombreux acteurs convergent sur le fait que « les gens s'endettent trop facilement aujourd'hui », il y aurait une sorte de faillite morale individuelle également enracinée dans l'éducation ou la culture familiale (« Endettés de père en fils », interview Office des poursuites), ce qui occulte totalement la dimension structurelle, économique et sociale de l'endettement que nous avons éclairé précédemment.

L'Office des poursuites qui recense les défauts de paiement contribue ainsi à criminaliser la dette des classes sociales les plus défavorisées (dettes en poursuites) et les pénalise pour accéder à l'emploi, au logement ou à d'autres droits (permis de résidence, nationalité, etc.). Cette situation explique une très forte mobilisation des milieux associatifs et de leur faitière (Dettes conseil suisse, faitière des associations de conseil en surendettement sur la question du surendettement et des arriérés de paiement). Ils tentent de médiatiser le problème tout en aidant les débiteurs surendettés à « gérer leur dette » ou à se désendetter via des procédures de renégociations avec les créanciers pour rendre au débiteur son intégrité « morale » vis-à-vis de l'office des poursuites et donc des employeurs ou propriétaires de logement potentiels. Alors que le travail de désendettement met en jeu des compétences très fines qui « sortent du champ habituel des compétences des travailleurs et travailleuses sociales » [Rodari, 2010 : 86], ces procédures ne constituent pas un réel « contre-pouvoir » face aux structures socio-économiques, institutionnelles, juridiques qui favorisent les créanciers.

Nos résultats présentés ci-dessous éclairent la complexité du processus de financiarisation qui met en jeu une grande diversité de dettes-crédances et confirme que celle-ci émerge de processus contradictoires dans lesquels l'État joue un rôle central.

## 5. Conclusion

Alors que dans l'économie capitaliste, la dette est présentée comme pleinement libérable, le phénomène de l'endettement dans une économie comme la Suisse livre une réalité plus nuancée. Notre article éclaire le rôle particulièrement actif de l'État, non pas dans la protection des consommateurs (*via* la surveillance, régulation des pratiques de prêt des créanciers), mais dans l'acharnement au recouvrement des dettes.

Au total donc, peu importe le montant total de la dette, l'activité de recouvrement des dettes convoque le travail d'une large gamme d'agents publics et privés, et les ressources publiques sont mises au service des créanciers qui ne rendent aucun compte sur leurs pratiques de prêt. Même les créanciers les plus imprudents sont protégés, afin qu'ils ne perdent pas la face dans le recouvrement de leurs créances envers et contre tout (l'Office des poursuites légitime même des créances qui n'ont jamais existé). Les acteurs de la société civile n'ont, en réalité, que peu de poids et de leviers pour inverser le rapport de pouvoir.

Ce diagnostic rejoint les analyses plus larges de Tooze [2018] et de Slobodian [2018], ou encore de Palomera [2014], nous rappelant qu'alors que les réformes néolibérales mettent en avant les « marchés libres » ; en réalité, une intervention substantielle de l'État est nécessaire pour créer les conditions de l'accumulation du capital dans les sphères de reproduction sociale et pour précipiter leur intégration aux circuits financiers. En Suisse, la dette colle à la peau du débiteur et, nous l'avons vu, elle pénalise en premier lieu les populations les plus précaires, qui n'ont d'autre choix que de recourir à une forme ou une autre de dette pour vivre et assurer leur reproduction. Au mieux, la dette paralyse toute forme de mobilité sociale ascendante ; au pire, elle provoque des mobilités descendantes *via* l'appauvrissement (perte d'emploi, impossibilité d'accéder à un logement, etc.).

Dans ce contexte, la dette devient un accident de vie en soi et non la conséquence des épreuves qui jalonnent, structurellement, les trajectoires sociales et économiques des endettés. Les événements biographiques auxquels on impute souvent la responsabilité de l'endettement (divorce, décès, naissance, chômage, maladie) sont en définitive les éléments déclencheurs d'un « destin social hautement probable » [Perrin-Heredia, 2009 ; 115]. Face à ce caractère particulièrement punitif des poursuites, nous avons observé différentes réactions et stratégies mises en place par les débiteurs en poursuite qui illustrent comment ceux-ci questionnent leur mode de vie alors que d'autres contournent et/ou résistent à ces sanctions. La capacité d'agir dépend en grande partie du statut de chacun et des ressources sociales et matérielles qu'il-elle peut mobiliser comme l'aide familiale ou un emploi stable. Celles ou ceux qui ne peuvent mobiliser ces ressources se tournent vers d'autres stratégies de contournement comme l'ouverture d'un compte bancaire pour percevoir un salaire non déclaré aux poursuites, faire porter tout le risque sur l'un des partenaires du couple qui se « salit » pour garder un des deux protagonistes « clean », ou encore privilégier l'aide sociale qui s'accompagne d'actes de défaut de biens plutôt qu'un emploi mal payé qui réactiverait les dettes.

Ces éléments de résistance n'ont pas été développés ici, il est néanmoins certain que ni ces actions individuelles ni les dispositifs de désendettement ne permettent de contrebalancer les déterminants structurels et encore moins de rééquilibrer les rapports de pouvoir entre créanciers et débiteurs en défaut de paiement. Néanmoins l'inflation actuelle et la forte montée des taux d'intérêt indiquent que la situation n'est pas figée et que les possibilités de retournement individuels et collectifs existent, du fait d'événements biographiques, mais aussi de changements conjoncturels ou structurels. Il est à craindre qu'au niveau macroéconomique, comme par le passé, les segments populaires soient contraints d'éponger une partie du retournement de la dette hypothécaire soit par le biais de hausses de loyer, soit par les hausses d'impôts.

## Bibliographie

- AGLIETTA A., ORLÉAN O. (eds) (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- ARNSPERGER C. (2017), « Repenser la création monétaire pour demeurer dans les limites de la biosphère », in SINAI A., SZUBA M. (eds.), *Gouverner la décroissance : politiques de l'Anthropocène III*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 77-93.
- ARTIAS (2018), *Rapport sur la pauvreté et les dettes en Suisse – les approches du désendettement et sa contribution à la prévention et à la lutte contre la pauvreté*, dossier du mois, novembre 2018, Yverdon-les-Bains, Artias.
- BOHOSLOVSKY J. P. (2020), *Private debt and human rights : report, GE.20-00054 (E)*, Human Rights Council, Forty-third session.
- CARBAJAL M., LJUSLIN N. (2015), « L'argent et le travail dans le processus d'autonomisation des jeunes Latino-Américain-e-s sans autorisation de séjour en Suisse », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 41, n° 2, p. 223-239.
- DAVEY R. (2018), « Finance, coercion and the moral dimension of class : over-indebtedness on an English housing estate », *Working paper*, Max Planck
- DEVILLE J. (2015), *Lived economies of default : consumer credit, debt collection and the capture of affect*, London & New York, Routledge.
- DU COURANT H. (2013), « Why do the poor pay more their credit ? A French case study » in GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., VILLARREAL M. (dirs.), *Microfinance, debt and over-indebtedness : juggling with money*, London, Routledge.
- DU COURANT H., LAZARUS J. (2018), « Le crédit dans la société salariale et dans la sociologie. À propos de la banque et sa clientèle (Bourdieu, Boltanski, Chamboredon, 1963) », hal-01760813.
- DUSSAULT A.-M. (2021), « Le surendettement s'aggrave », *Le Courrier*, p. 10.
- EPSTEIN G. A. (ed.) (2005), *Financialization and the World Economy*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, Edward Elgar.
- FOURCADE M., HEALY K. (2013), « Classification Situations : Life-Chances in the Neoliberal Era », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 38 n° 8, p. 559-572.
- GLOUKOVIEZOFF G., PLOT S., NEUVY F., EFFOSSE S., GAILLARD I., LAZARUS J. (2010), « Crédit à la consommation et surendettement des ménages », *Entreprises et histoire*, vol. 59, n° 2, p. 112.
- GRAEBER D. (2011), *Debt : the first 5,000 years*, New York, Melville House Publishing.

- GRAEBER D. (2015), *Bureaucratie*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- GREGORY C. A. (2012), « On money debt and morality : Some reflections on the contribution of economic anthropology », *Social Anthropology*, vol. 20, n° 4, p. 380-396.
- GUÉRIN I., ROESCH M., VENKATASUBRAMANIAN G., D'ESPALLIER B. (2012), « Credit from whom and for what ? The diversity of borrowing sources and uses in rural Southern India : The diversity of borrowing sources and uses », *Journal of International Development* n° 24, S 122-S 137.
- GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., VILLARREAL M. (eds) (2013), *Microfinance, debt and over-indebtedness : juggling with money*, London, Routledge.
- GUÉRIN I. (2015), *La microfinance et ses dérives : émanciper, discipliner ou exploiter ?*, Paris, Demopolis.
- GUÉRIN I. (2018), « Pour une socioéconomie de la dette », in BLANC J., GUÉRIN I., HILLENKAMP I., MORVANT-ROUX S., SAÏAG H. (eds.), *Pour une socioéconomie engagée : monnaie, finance et alternatives*, Paris, Classiques Garnier, p. 77-93.
- GUÉRIN I., KUMAR S. (2020), « Unpayable Debt : Debt, Gender, and Sex in Financialized India », *American Ethnologist*, vol. 47, n° 3, p. 219-233.
- GUEX S. (2012), « L'État fédéral et les crises économiques du début du xx<sup>e</sup> siècle à nos jours : la Suisse, un bastion anti-keynésien », in DAVID T., MATHIEU, J., SCHAUFELBUEHL, J. & STRAUMANN, T. al. (eds.), *Krisen : Ursachen, Deutungen und Folgen – Crises : causes, interprétations et conséquences*, Schweizerisches Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialgeschichte, vol. 27, Zürich, Chronos, p. 151-169.
- HENCHOZ C., PLOMB F., POGLIA MILETI F., SCHULTHEIS F. (2015), « Socialisation économique et pratiques financières des jeunes : questions de sociologie. Introduction au numéro spécial », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, vol. 41, n° 2, p. 179-200.
- HENCHOZ, C., COSTE T. (2016), « Santé et (sur)endettement : quels liens ? », *Revue d'information sociale*.
- HENCHOZ C., COSTE T. (2017), « Endettement problématique des jeunes et solidarité familiale », *Recherches familiales*, n° 14, p. 37-48.
- HENCHOZ, C., COSTE T., PLOMB F. (2021), *Endettement et surendettement en Suisse : regards croisés*, Paris, L'Harmattan.
- JAMES D. (2014), *Money from nothing : indebtedness and aspiration in South Africa*, Stanford, Stanford University Press.
- JOHNSON S. (2005), « Fragmentation and embeddedness : an alternative approach to the analysis of rural financial markets », *Oxford Development Studies*, vol. 33, n° 3-4, p. 357-375.
- KIRWAN S. (2018), « On "those who shout the loudest" : Debt advice and the work of disrupting attachments », *Geoforum*, vol. 98, p. 318-326.
- KIVIAT B. (2017), « The art of deciding with data : Evidence from how employers translate credit reports into hiring decisions » *Socio-Economic Review*, vol. 17, n° 2, p. 283-309.
- KOCH I., JAMES, D. (2022), « The State of the Welfare State : Advice, Governance and Care in Settings of Austerity », *Ethnos*, vol. 87, n° 1, p. 1-21.

- KRIPPNER G., LEMOINE B., RAVELLI Q. (2017), « The Politics of Financialization », *Revue de la régulation*, 2<sup>nd</sup> semestre/Autumn 2017.
- LAFERTÉ G. AVANZA M., FONTAINE M., PENISSAT É. (2010), « Le crédit direct des commerçants aux consommateurs : persistance et dépassement dans le textile à Lens (1920-1970) », *Genèses*, vol. 79, n° 2, p. 26-47.
- LAPAVITSAS C. (2009), « Financialized capitalism : crisis and financial expropriation », *Historical Materialism*, vol. 17, n° 2, p. 114-148.
- LAVINAS L. (2017), *The takeover of social policy by financialization : the Brazilian paradox*, New York, Palgrave Macmillan.
- LAZARUS J., LACAN L. (2020), « Toward a Relational Sociology of Credit : An Exploration of the French Literature », *Socio-Economic Review*, vol. 18, n° 2, p. 575-597.
- LAZZARATTO M. (2012), *The making of the indebted man*, Cambridge, MIT Press.
- LEMOINE B. (2016), *L'ordre de la dette*, Paris, La Découverte.
- LEMOINE B., THÉRET B. (2017), « Les assemblages de l'État de finance. Hiérarchisations des dettes publiques et réversibilité des politiques monétaires et financières en France », *Sociétés politiques comparées*, vol. 41, p. 1-32.
- MARTIN R. (2002), *Financialization of Daily Life*, Philadelphia, Temple University Press.
- MERCIER S., KAMMERMANN R. (2016), « L'existence de biens à abandonner aux créanciers, condition nécessaire de la faillite volontaire (art. 191 LP) ? », *Plaidoyer*, vol. 5, p. 38-43.
- MONTGOMERIE J., TEPE-BELFRAGE D. (2017), « Caring for Debts : How the Household Economy Exposes the Limits of Financialisation », *Critical Sociology*, vol. 43, n° 4-5, p. 653-668.
- MORVANT-ROUX S. (2009), « Accès au microcrédit et continuité des dynamiques d'endettement au Mexique : combiner anthropologie et économétrie », *Revue Tiers Monde*, n° 197, p. 109-130.
- MORVANT-ROUX S., GUÉRIN I., ROESCH M., MOISSERON J.-Y. (2014), « Adding value to randomization with qualitative analysis : the case of microcredit in rural Morocco », *World Development*, vol. 56, p. 302-312.
- NOORI R. (2021), « Défaillances juridiques entraînant un surendettement structurel : du mythe de la responsabilité individuelle dans le surendettement en Suisse », in HENCHOZ C., COSTE T., PLOMB F. (eds), *Endettement et surendettement en Suisse : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, p. 141-156.
- ORIS M. (2017), « La vulnérabilité, une approche par le parcours de vie », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, vol. 1, p. 36-45.
- PALOMERA J. (2014), « How did finance capital infiltrate the world of the urban poor ? Homeownership and social fragmentation in a Spanish neighborhood », *International journal of urban and regional research*, vol. 38, n° 1, p. 218-235.
- PALOMERA J., VETTA T. (2018), « Unfolding the middle class dream : Financialization and subcontracting in the construction chain », paper presented at the Lisboa conference.
- PEEBLES G. (2010), « The Anthropology of credit and debt », *Annual Review of Anthropology*, vol. XXXIX, p. 225-240.

- PERRIN-HEREDIA A. (2009), Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires, *Sociétés contemporaines*, vol. 76, p. 95-119.
- PLOT S. (2013), Le consommateur au crible de la commission de surendettement : régime de visibilité, régime de crédibilité, et régime de normalité de la dette du particulier, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 199, n° 4, p. 88-101.
- RAIFFEISEN (2021), *Le rêve brisé d'avoir son propre chez soi*, étude spéciale, 30 pages.
- RAVELLI Q., LEMOINE B. (2018), « Éditorial », *Revue de la régulation*, 2<sup>nd</sup> semestre/Autumn 2017.
- RAVELLI Q. (2019), « Debt struggles : How financial markets gave birth to a working-class movement », *Socio-Economic Review*, vol. 19, n° 2, p. 441-468.
- REES M. (2020), « The human cost of South Africa's unsecured lending explosion », *Daily Maverick*, February 13.
- RODARI S., BACHMANN L. (2019), « Les disparités institutionnelles dans la prise en charge de personnes surendettées », *Revue suisse de travail social*, n° 26.19, p. 85-97.
- SAIAG H. (2018), « Financialization between global trends and multiple shapes : A comparative analysis of Argentina's consumer credit and Spain's mortgage booms », *Workshop Household and personal debt : international and comparative perspectives*, LSE, 11/12/2018.
- SCHULARICK M., TAYLOR A. M. (2012), « Credit Booms Gone Bust : Monetary Policy, Leverage Cycles, and Financial Crises, 1870-2008 », *American Economic Review*, vol. 102, n° 2, p. 1029-1061.
- SCHIJMAN E. (2016), « De l'intérieur des économies pratiques : produire de la valeur en situation de pauvreté à Buenos Aires », *Les Études sociales*, vol. 164, n° 2, p. 231-253.
- SCHIJMAN E. (2019), *À qui appartient le droit ? Ethnographier une économie de pauvreté*, Issy-Le-Moulineaux, LGDJ-Lextenso, coll. « Droit & Société. Recherches & Travaux », n° 33.
- SHIPTON P. (2007), *The nature of entrustment : intimacy, exchange and the scared in Africa*, New Haven, Yale University Press.
- SERVET J.-M. (1998), « Démonétarisation et remonétarisation en Afrique occidentale et Équatoriale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », in Aglietta M, ORLÉAN A. (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, p. 289-324.
- SERVET J.-M. (2007), « Entre protection et surexploitation : l'ambiguïté de la rémunération par avance en Inde », *Autrepart*, vol. XLIII, n° 3, p. 103-119.
- SERVET J.-M. (2010), *Le grand renversement : de la crise au renouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- SERVET J.-M., SAIAG H. (2013), « Household Over-indebtedness in Northern and Southern Countries : a Macro-Perspective », in GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., VILLARREAL M. (dir.), *Microfinance, Debt and Over-indebtedness. Juggling with Money*, Londres, Routledge, p. 24-45.
- SLOBODIAN Q. (2018), *Globalists : The end of empire and the birth of neoliberalism*, Harvard, Harvard University Press.
- THERET B. (2009), « Monnaie et dettes de vie », *L'Homme*, vol. 190, n° 2, p. 153-179.

- THÉRET B. (2014), « Pourquoi on ne peut sortir de la crise actuelle du capitalisme et de la démocratie qu'en sortant de la globalisation financière : un argumentaire », *Teoría política*, vol. 4, p. 135-165.
- TOOZE A. (2018), *Crashed : How a Decade of Financial Crises Changed the World*, New York, Allen Lane/Penguin Books.
- VAN DER ZWAN N. (2014), « Making sense of financialization », *Socio-Economic Review*, vol. 12, n° 1, p. 99-129.
- VILLARREAL M. (2004), (coord.), *Antropología de la deuda, crédito, ahorro, fiado y prestado en las finanzas cotidianas*, México DF, CIESAS, 388 p.
- WANNER P., STEINER I. (2018), « Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse », *Social Change in Switzerland*, n° 16.
- WERNLI B., HENCHOZ C. (2018), « Les effets de genre et de la séparation sur l'endettement des hommes et des femmes en Suisse : une analyse longitudinale », *Recherches familiales*, n° 15, p. 77-94.
- ZABAI A. (2017), « Household Debt : Recent Developments and Challenges », *BIS Quarterly Review*.